

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 4842 à 4853

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« L'organisation harmonieuse de la société est un motif de refus de travailler le dimanche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre société a besoin d'un temps de respiration sociale, un temps où l'on apprécie que notre planète soit autre chose qu'un vaste supermarché. La banalisation du travail le dimanche risque de supprimer des liens sociaux, des repères alors qu'il serait utile d'en rajouter. Invoquer ce motif pour refuser de travailler le dimanche ne saurait pénaliser en aucune façon le salarié.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 4842 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
Adt n° 4843 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
Adt n° 4844 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
Adt n° 4845 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
Adt n° 4846 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
Adt n° 4847 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
Adt n° 4848 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
Adt n° 4849 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt
Adt n° 4850 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
Adt n° 4851 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
Adt n° 4852 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
Adt n° 4853 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille